

Arrêté du Maire

N° 2025-1237/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA –
119 faubourg de Besançon - BP 196 –
25203 MONTBELIARD CEDEX, en date du jeudi
23 octobre 2025,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de mise à niveau de tampons faubourg de Besançon, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation faubourg de Besançon – Travaux EUROVIA

Arrêtons,

Article 1 :

Une voie de circulation sera réduite faubourg de Besançon, à hauteur des 3 plateaux surélevés situés :

- 61 faubourg de Besançon
- A hauteur de la rue Louis Pardonnet
- 101 faubourg de Besançon

Les lundis, du lundi 03 novembre 2025 au lundi 17 novembre 2025 selon l'avancement des travaux.

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera par alternance sur la voie restante et sera réglée au moyen de feux de chantier KR11 ou au moyen de panneaux de signalisation temporaire.

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise EUROVIA – 119 faubourg de Besançon - BP 196 – 25203 MONTBELIARD CEDEX chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 30 Octobre 2025

Pour le Maire, le Maire
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : 31/10/2025

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.